

Mme Marie-Hélène Chavigny, DRH Opérations France du groupe Carrefour, 93, avenue de Paris, 91342 Massy Cedex.

Chartres, le 30 octobre 2020

Objet : Revendications CFDT Carrefour liées au 2ème confinement.

Mme la Directrice des Ressources Humaines,

Le gouvernement vient de décréter un 2ème confinement face à la dégradation de la situation sanitaire. Lors de son intervention, le **Président de la République** a déclaré : « Le virus circule en France à une vitesse que même les prévisions les plus pessimistes n'avaient pas anticipée » ; « il faut reconnaître que, comme tous nos voisins, nous sommes submergés par l'accélération soudaine de l'épidémie, par un virus qui semble gagner en force à mesure que l'hiver approche, que les températures baissent ».

Ce matin, vous avez organisé une réunion avec les organisations syndicales représentatives. Les mesures proposées par l'entreprise, à savoir une reconduction très partielle de mesures appliquées lors du 1^{er} confinement **nous semblent pour l'instant insuffisantes**. C'est pourquoi, nous tenions à rappeler par ce courrier nos demandes :

- Fréquentation des magasins : afin que les établissements ne deviennent pas des lieux de contaminations, il est impératif de veiller au respect de la distanciation sociale entre les salariés et les clients, entre les clients eux-mêmes. C'est pourquoi nous demandons la mise en place, lors des pics de fréquentation, de mesures de filtrage afin d'éviter la saturation des surfaces de vente. Nous demandons que l'entreprise définisse une jauge, conformément aux dispositions du protocole national publié hier.
- Embauches: le Directeur Général, Rami Baitièh, a déclaré lors d'une vidéo réalisée à l'intention de nos clients, qu'il n'y aurait pas d'attente en caisses. Cela ne peut se faire sans procéder à des embauches, nos effectifs étant depuis de nombreux mois sous tension. Il est également important de recruter pour la mise en rayon et le drive, mais aussi de renforcer les effectifs de services sécurité pour limiter les incivilités, et veiller à faire respecter les mesures sanitaires (port correct du masque, distanciation). Dans l'hypothèse d'un déconfinement en décembre, il faudrait aussi renforcer les effectifs afin de gérer l'affluence précédent les fêtes de fins d'année. Il faut aussi penser aux effectifs des entrepôts!

- Adaptation des horaires: puisque le couvre-feu n'est désormais plus en vigueur, vous avez indiqué que les magasins reprendraient leurs horaires traditionnels. Pour la CFDT, il faut réduire l'amplitude horaire des magasins de façon à limiter l'exposition des salariés. De la même façon, il faut également adapter les horaires de mise en rayon afin de protéger ceux-ci.
- Moratoire sur les projets : nous demandons la suspension du déploiement du projet « TOP » dans les supermarchés et les hypermarchés. Celui-ci implique un changement important de l'organisation du travail et ne peut se réaliser avec les restrictions sanitaires actuelles. Comment faire intervenir ergonome et médecine du travail ? D'autre part, de nombreux désaccords subsistent encore entre la direction et les organisations syndicales à ce sujet. Continuer le déploiement relèverait donc d'un passage en force durant ce confinement. Nous demandons également, l'arrêt du passage en location-gérance des magasins.
- Télétravail: le télétravail devient la règle pour tous les collaborateurs des sièges dont l'activité le permet. Les salariés des sites de Massy, Evry, Mondeville, Lyon et des sièges régionaux qui peuvent télétravailler ne peuvent plus se rendre sur leur lieu de travail, et ce, jusqu'au 1er décembre. La CFDT continue à demander la négociation d'un avenant à l'accord de télétravail. Les conditions dans lesquelles les salariés télétravaillent doivent être tenables, le matériel utilisé doit être conforme et opérationnel. Nous demandons aussi que les dispositions de l'accord de droit à la déconnexion soient respectées. En effet, depuis peu, nous avons constatons des sollicitations fréquentes hors des plages horaires.
- Service de santé interne/transparence: malgré nos demandes depuis le mois de mars... Carrefour ne s'est toujours pas doté de services de santé internes. Un groupe de notre taille a besoin de professionnels dédiés et d'une vraie politique de santé durant cette pandémie. Ce n'est malheureusement pas le cas. De plus, nous demandons à nouveau à Carrefour de changer d'attitude face aux représentants du personnel et de jouer la transparence quant à l'évolution du COVID au sein des différentes sociétés. Aujourd'hui, aucune présentation n'est faite dans les CSEC (ni dans certains CSE d'ailleurs) quant au chiffre du nombre de contaminations, de mise en quarantaine etc. Nous demandons un point mensuel dans tous les CSE et CSEC.
- Mise en place de tests : nous demandons que Carrefour mette en œuvre une politique de dépistage (pour les salariés volontaires) au sein des différents établissements. A noter que le protocole national autorise et encadre ce type d'action.
- Nettoyages/protections: il faut veiller à la bonne application des mesures de nettoyages des locaux, des caddies, paniers, postes de travail. A ce jour il existe une grande disparité entre les différents sites.

Quant aux **protections déjà existantes** sur les postes de travail (plexiglass par ex.), posées souvent dans l'urgence, il faut veiller à ce que leur installation soit conforme et protège bien les salariés concernés.

- Résultats du groupe : le PDG du groupe, M. Alexandre Bompard, a annoncé il y a quelques jours que les résultats du 3ème trimestre constituaient « la meilleure performance depuis au moins 20 ans ». Nous demandons que ces résultats soient redistribués en direction de l'ensemble des salariés Carrefour fortement sollicités cette année. Nous rappelons d'ailleurs au passage que certains d'entre eux n'ont pas bénéficiés de la prime attribuée en 2020 !
- Franchise et location-gérance : lors de notre réunion, la situation des salariés des locations-gérances Carrefour n'a pas été évoquée. Pour la CFDT, il ne peut pas y avoir de différences entre des salariés travaillant sous une même enseigne. Nous demandons au groupe de veiller à l'application des mesures de protections sanitaires dans l'ensemble de ses franchises et LG.

Bien sûr, nous reviendrons vers vous dans les jours qui viennent, afin d'adapter en fonction de la situation, les différentes demandes énumérées dans ce courrier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos sentiments distingués.

Le délégué syndical CFDT de groupe France Sylvain Macé

Mar